



RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00379

Numéro SIREN : 487 422 727

Nom ou dénomination : DRANSEB

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2017 sous le numéro de dépôt 1564

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE PERIGUEUX

# RECEPISSE DE DEPOT

3 place Yves Guéna 24009 PERIGUEUX CEDEX  
TEL: 05 53 45 60 00  
INTERNET : [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)  
SERV VOCAL: 0 899 70 22 22

AGORAJURIS  
1 rue Max Barel - "La Brégère"  
BOULAZAC  
24750 TRELISSAC

V/REF :  
N/REF : 2005 B 379 / 2017-A-1564

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE PERIGUEUX certifie qu'il a reçu le 17/07/2017, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 06/06/2017  
- Renouvellement(s) de mandat(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

DRANSEB  
Société par actions simplifiée  
Zae de Labaurie  
le Jacquier  
24800 Eyzeraç

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-1564 le 17/07/2017  
R.C.S. PERIGUEUX 487 422 727 (2005 B 379)

Fait à PERIGUEUX le 17/07/2017,  
LE GREFFIER



« **DRANSEB** »

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE  
AU CAPITAL DE 100.000 EUROS  
SIÈGE SOCIAL : ZAE de Labaurie – « Le Jacquier »  
24800 **EYZERAC**  
487 422 727 R.C.S. PÉRIGUEUX

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
**DU 6 JUIN 2017**

L'AN DEUX MIL DIX-SEPT et le mardi six juin à dix heures et trente minutes,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée « **DRANSEB** » au capital de CENT MILLE EUROS (100.000 €) divisé en DIX MILLE ACTIONS (10.000) de DIX EUROS (10 €) chacune, entièrement libérées, dont le siège social est à EYZERAC (24800) ZAE de Labaurie, « Le Jacquier »,

Se sont réunis au siège social sur convocation faite par le Président suivant lettre en date du 19 mai 2017.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été ~~émargée en entrant~~ en séance par tous les associés présents.

Monsieur Jean-Luc BESNARD préside la séance en sa qualité de Président.

Monsieur Gilbert BESNARD qui accepte est désigné comme Secrétaire de séance.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent la majorité des voix.

En conséquence, la collectivité des associés est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

La Société « H. AUDIT », Commissaire aux Comptes de la Société, est représentée par Madame Catalyne BOUTY qui assiste à la réunion.

Le Président constate que les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les associés lui en donnent acte.

 

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

1. Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
2. La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes sous la forme recommandée avec accusé de réception,
3. L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
4. Le rapport établi par le Président,
5. Les rapports du Commissaire aux comptes,
6. Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

### ORDRE DU JOUR

- ⇒ ...
- ⇒ Renouvellement des Commissaires aux Comptes,
- ⇒ Pouvoirs pour accomplir les formalités,
- ⇒ ...

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion puis des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée et après diverses discussions, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

(...)

### CINQUIEME RÉSOLUTION

#### RENOUVELLEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

La collectivité des associés décide de renouveler en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la Société « H.AUDIT » dont le mandat arrive à échéance avec la présente assemblée, pour une durée de six exercices, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, savoir :

→ COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE :

- **La SAS « H. AUDIT »**, Société de Commissaires aux comptes dont le siège social est à Coulounieix-Chamiers (24660), boulevard des saveurs, membre de la Compagnie Régionale de BORDEAUX.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

*Elle charge son Président, Monsieur Jean-Luc BESNARD, de faire part de sa nomination à la société « H. AUDIT » et d'obtenir son acceptation par lettre séparée.*

## SIXIÈME RÉSOLUTION

### RENOUVELLEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

La collectivité des associés décide de renouveler en qualité de commissaire aux comptes suppléant, la Société d'Expertise Comptable et de Commissaires aux Comptes « **HOCHÉ & ASSOCIÉS** » dont le mandat arrive à échéance avec la présente assemblée, pour une durée de six exercices, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, savoir :

→ COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT :

- La Société d'Expertise Comptable et de Commissaires aux Comptes « **HOCHÉ & ASSOCIÉS** », Société de Commissaires aux comptes dont le siège social est à Coulounieix-Chamiers (24660), boulevard des saveurs, membre de la Compagnie Régionale de BORDEAUX.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

*Elle charge son Président, Monsieur Jean-Luc BESNARD, de faire part de sa nomination à la société « HOCHÉ & ASSOCIÉS » et d'obtenir son acceptation par lettre séparée.*

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

### POUVOIRS

La collectivité des associés confère tous pouvoirs à son Président, Monsieur Jean-Luc BESNARD, avec toutes facultés de délégation, pour effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

000

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

LE PRÉSIDENT

Monsieur Jean-Luc BESNARD

LE SECRÉTAIRE

Monsieur Gilbert BESNARD